Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail



Minister of Employment, Workforce Development and Labour

Ottawa, Canada K1A 0J9

4 - AVR. 2019

L'honorable Kevin Sorenson, député Président, Comité permanent des comptes publics Chambre des communes Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur Sorenson,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, je suis heureuse de répondre au nom du gouvernement du Canada aux recommandations du rapport du Comité permanent des comptes publics, intitulé Rapport 6, Formation à l'emploi pour les Autochtones — Emploi et Développement social Canada, des Rapports du printemps 2018 du vérificateur général du Canada, déposé à la Chambre des communes le 6 décembre 2018.

Le gouvernement accorde beaucoup d'importance aux travaux du Comité dans l'examen du rapport de 2018 du vérificateur général, et il accepte les recommandations. De son côté, EDSC a pris des mesures pour apporter des changements importants afin de renforcer les programmes de formation professionnelle pour les Autochtones, et ce, en étroite collaboration avec les partenaires autochtones.

La réponse ci-jointe donne suite aux recommandations du Comité permanent et présente les progrès du Ministère dans la mise en œuvre des recommandations du vérificateur général pour améliorer la gestion et l'exécution des programmes relatifs au marché du travail pour les Autochtones.

Le gouvernement du Canada a souligné l'importance de renouveler une relation de nation à nation entre le Canada et les communautés autochtones fondée sur les droits, le respect, la coopération et le partenariat. Dans cette perspective, le Gouvernement s'est fermement engagé à améliorer les conditions socioéconomiques des peuples autochtones et de leurs collectivités pour un meilleur avenir et une meilleure qualité de vie. L'un des éléments clés de cet effort consiste à s'assurer que les Autochtones ont les compétences et la formation nécessaires pour participer et s'épanouir dans un marché du travail en évolution rapide.

Je m'engage à faire en sorte que la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi des Autochtones (SFCEA) et son successeur, le Programme de formation pour les compétences et l'emploi des Autochtones (PFCEA), ainsi que le Fonds pour les compétences et les partenariats offrent un accès à une gamme complète de programmes de perfectionnement des compétences et de formation professionnelle pour aider les membres des peuples autochtones à améliorer leurs compétences, à obtenir de bons emplois et à répondre aux besoins en main d'œuvre des



communautés tout en travaillant ensemble pour combler les lacunes au chapitre des compétences et de l'emploi.

Veuillez agréer, Monsieur Sorenson, l'expression de mes sentiments distingués.

Patricia A. Hajdu

Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail

Réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, intitulé Rapport 6, Formation à l'emploi pour les Autochtones — Emploi et Développement social Canada, des Rapports du printemps 2018 du vérificateur général du Canada

Introduction

Sous la direction du premier ministre Justin Trudeau, le gouvernement s'est montré clair et cohérent dans son engagement à l'égard de la réconciliation au moyen d'une relation renouvelée de nation à nation, de gouvernement à gouvernement, entre la Couronne et les Inuits, le tout axé sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat. Cependant, dans le passé, l'adoption d'une approche pan-autochtone par le gouvernement en matière de formation axée sur les compétences a eu comme résultat l'imposition de solutions universelles sans tenir compte des Autochtones et des collectivités visées.

EDSC a travaillé ensemble avec les partenaires autochtones et a financé leurs activités pour élaborer et exécuter des programmes relatifs au marché du travail pour les Autochtones afin d'appuyer leurs collectivités. En vertu de la SFCEA, les organismes autochtones élaborent et exécutent des programmes selon les besoins et priorités des Autochtones.

L'évaluation de 2015 de la SFCEA et du FCP a prouvé l'atteinte de résultats positifs sur le marché du travail du côté des participants, notamment la hausse des revenus et du taux d'emploi.

Mais faire mieux est toujours possible. EDSC travaille activement avec des partenaires autochtones à la mise en œuvre du PFCEA à compter d'avril 2019. Ce dernier prévoit l'apport d'améliorations motivées par une vaste collaboration avec les partenaires autochtones et leurs dirigeants.

Guidé par les principes du respect, de la coopération et du partenariat, EDSC est convaincu que les investissements du budget de 2018 dans le nouveau PFCEA permettra aux partenaires autochtones de fournir la formation dont les peuples autochtones ont besoin pour réussir à long terme.

La réponse ci-jointe donne suite aux recommandations du Comité permanent, faisant état des progrès du Ministère dans la mise en œuvre des recommandations du vérificateur général pour améliorer la gestion et la prestation des programmes relatifs au marché du travail pour les Autochtones.

Réponse au rapport du Comité permanent des comptes publics

Recommandation 1

Que d'ici le 30 juin 2019, EDSC présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport détaillé sur sa stratégie de mesure du rendement dans le cas du PFCEA et du FCP, y compris la liste des indicateurs de rendement choisis et des objectifs fixés. Cette liste comprendrait des instruments de mesure de l'avancement professionnel.

Réponse

Mise en œuvre en juillet 2016, la Politique sur les résultats du Conseil du Trésor exige des ministères qu'ils développent et appliquent des profils d'information sur le rendement des programmes (anciennement stratégies de mesure du rendement) qui comprennent, entre autres, les résultats des programmes, les objectifs et des indicateurs valides.

EDSC reconnaît qu'il faut mesurer et comprendre l'incidence des programmes sur les Canadiens. Une stratégie de mesure du rendement de la SFCEA et du FCP est en vigueur depuis 2010-11. Dans le cadre de cette stratégie de mesure du rendement, le Ministère a suivi et communiqué les progrès réalisés quant au nombre de clients qui ont été servis, ont trouvé un emploi et ont repris les études.

Dans le cadre de la mise en œuvre en cours du nouveau PFCEA annoncé dans le budget de 2018, le Ministère travaille avec des partenaires autochtones afin de finaliser une stratégie de mesure du rendement qui reflète les objectifs du nouveau programme et du FCP. Ce travail comprendra notamment de déterminer des indicateurs renforcés et des cibles définies qui sont importants tant pour les collectivités autochtones que pour EDSC.

Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation. D'ici le 30 juin 2019, EDSC présentera au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport détaillant la stratégie de mesure du rendement pour le nouveau PFCEA et le FCP.

Recommandation 2

Qu'EDSC présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes les documents suivants : 1) un rapport sur les données choisies pour évaluer les programmes; 2) un rapport d'avancement sur l'analyse des résultats de programmes et les éventuelles améliorations de la prestation de programmes et services; 3) un rapport final sur les résultats de l'analyse.

Échéanciers: 1) 30 juin 2019; 2) 31 décembre 2019; 3) 30 septembre 2020

Réponse

Les évaluations antérieures ont montré l'efficacité des programmes relatifs au marché du travail pour les Autochtones d'EDSC pour ce qui est d'obtenir des résultats concrets pour les participants autochtones, notamment des gains accrus, une plus grande incidence de l'emploi et une utilisation moindre des prestations d'assurance-emploi et de l'aide sociale provinciale et territoriale.

Dans le cadre des examens ministériels réguliers de ses programmes relatifs au marché du travail, le Ministère réalise une évaluation de la SFCEA et du FCP qui sera terminée en 2020.

Le Ministère élabore actuellement un rapport méthodologique à l'appui de l'évaluation. Ce dernier détaillera les données spécifiques disponibles et les méthodes utilisées pour évaluer les impacts et les résultats différentiels des programmes pour les clients autochtones participants. L'évaluation rendra compte des résultats et des impacts différentiels pour les participants et suggérera des améliorations possibles à la prestation des programmes et services, le cas échéant.

Le gouvernement du Canada appuie cette recommandation. EDSC présentera au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes le rapport sur la méthodologie d'évaluation de la SFCEA et du FCP d'ici le 30 juin 2019, et le rapport d'évaluation final d'ici le 30 juin 2020.

Recommandation 3

Que d'ici le 31 mai 2019, EDSC présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport sur la formule de répartition des fonds du PFCEA aux diverses collectivités et régions du Canada.

Réponse

Le gouvernement a entendu les partenaires autochtones sur l'importance d'adopter une approche fondée sur les distinctions permettant de mieux répondre aux besoins particuliers des Premières Nations, des Inuits, des Métis et des Autochtones vivant en milieu urbain ou non affilié. Le budget de 2018 a annoncé le recours à différents volets de financement axés sur les distinctions au terme du PFCEA.

EDSC collabore avec les partenaires autochtones pour connaître leurs points de vue sur l'approche de répartition de fonds à adopter et tient compte des facteurs qu'ils jugent importants, notamment les taux d'emploi actuels, l'écart de l'emploi entre les Autochtones et les non-Autochtones, la densité de la population dans les régions de service et la croissance démographique. De même, concernant la prestation de services, l'engagement a été pris de maintenir les niveaux de financement actuels.

Le gouvernement du Canada appuie la recommandation. EDSC présentera au Comité, d'ici le 31 mai 2019, un rapport sur la méthodologie utilisée pour l'affectation du financement du nouveau PFCEA en fonction des recommandations des partenaires autochtones.

Recommandation 4

Qu'EDSC présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes les documents suivants : 1) un aperçu des cas de dédoublement des efforts au terme des programmes fédéraux et provinciaux/territoriaux relatifs au marché du travail pour les Autochtones; 2) un rapport sur la façon d'éliminer le dédoublement. Échéanciers : 1) 31 janvier 2019; 2) 31 mai 2019

<u>Réponse</u>

EDSC a examiné les programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux actuels relatifs au marché du travail pour les Autochtones. Selon les analyses, plus de la moitié des provinces et des territoires offrent actuellement une formation axée sur les compétences à l'intention des clients autochtones. Il convient de noter que la SFCEA et le nouveau PFCEA sont uniques en leur genre puisque les programmes et services sont conçus et livrés par les partenaires autochtones afin de répondre aux contextes et aux réalités des communautés autochtones, à la différence des autres programmes offerts aux peuples autochtones. Les provinces et les territoires offrant de la formation ciblée ne disposent pas tous de points de services dans les collectivités éloignées, alors que la moitié de la population autochtone du pays se trouve à l'extérieur des régions urbaines. Un programme comme la SFCEA, mis en œuvre par des organismes autochtones ayant des

points de service partout au Canada, y compris dans les collectivités éloignées, ne chevauche pas les programmes conventionnels, mais assure plutôt une plus grande disponibilité de formation pour les membres des populations autochtones dans les régions rurales et éloignées, qui font souvent face à des obstacles importants à l'accès aux programmes.

EDSC travaille avec les provinces et les territoires afin de maximiser l'utilisation des ressources et de s'assurer que les membres des peuples autochtones bénéficient d'une gamme complète de mesures de soutien qui leur permettraient d'obtenir et de conserver un emploi après leur formation. Ce travail continuera d'appuyer la complémentarité des programmes par des efforts de coordination avec les provinces et les territoires, y compris le partage de l'information, la détermination des lacunes et des priorités, et les domaines de collaboration possible.

Le maintien de la collaboration est appuyé par des rencontres bilatérales annuelles avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Lors des rencontres, les discussions portent sur la façon de coordonner l'offre des programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux, permettant d'harmoniser les initiatives et d'élaborer des stratégies communes pour optimiser l'offre des services à l'ensemble des Canadiens, y compris aux Autochtones.

EDSC présentera au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un aperçu des programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux relatifs au marché du travail pour les Autochtones, y compris les cas de chevauchements, et un rapport sur les mécanismes de coordination afin de garantir l'efficacité de la prestation des services, d'ici le 31 mai 2019.

Recommandation 5

Qu'EDSC présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes les documents suivants: 1) un rapport d'étape sur les résultats préliminaires du jumelage de Guichet-Emploi avec les organismes autochtones d'ici le 30 juin 2019; 2) un rapport faisant état des organismes liés au projet pilote relatif à l'information sur le marché du travail (IMT) à compter du 15 juin 2019 et la date à laquelle ces organismes se joindront au projet, soit d'ici au 30 juin 2019; 3) un rapport sur les résultats de l'enquête et du projet pilote sur l'inventaire des compétences d'ici au 30 avril 2020 et les trois années suivantes.

Réponse

EDSC a amélioré son mécanisme de partage de l'Information sur le marché du travail (IMT) avec les partenaires autochtones en tirant parti des données du Guichet-Emplois pour appuyer les programmes de formation et les stages en emploi. Des discussions sont en cours avec les partenaires autochtones pour connaître leurs besoins et élaborer une stratégie visant à rendre l'information du Guichet-Emplois disponible pour les organismes de prestation de services.

EDSC mène également une enquête pilote sur l'IMT dans les réserves et un projet pilote d'inventaire des compétences afin de recueillir des données communautaires dans les collectivités des Premières nations et d'assurer une analyse pertinente à l'échelle des collectivités pour appuyer l'élaboration et la prestation de programmes locaux. L'essai pilote se fait avec quatre organismes des Premières Nations, représentant 23 collectivités autochtones dans trois provinces (Colombie-Britannique, Terre-Neuve et Labrador, Ontario).

EDSC doit présenter des rapports d'étape sur les activités de cette enquête en 2019-2020 et un rapport final qui décrit les leçons tirées et les plans pour poursuivre l'intégration de cette approche. EDSC propose de fournir des rapports d'étape et un rapport final au Comité plutôt que des rapports annuels, car des données plus solides seront alors disponibles. Ceci évitera de compromettre la qualité des rapports en laissant suffisamment de temps pour une analyse plus approfondie des données.

Le gouvernement du Canada appuie la recommandation. EDSC présentera au Comité 1) un rapport d'étape sur le jumelage de Guichet-Emplois avec les organismes autochtones d'ici le 30 juin 2019, 2) un rapport faisant état des organismes concernés par le projet pilote d'ici au 30 juin 2019 et 3) un rapport sur les résultats de l'enquête et du projet pilote d'inventaire des compétences d'ici au 30 avril 2020 et un rapport final dès la fin du projet pilote d'ici novembre 2022.

Recommandation 6

Que, d'ici au 30 avril 2019, EDSC présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport sur les mesures concrètes prises pour réduire le fardeau administratif au terme des ententes du PFCEA.

Réponse

Grâce aux discussions avec les partenaires autochtones sur la reddition de comptes administratifs qu'exige EDSC, le Ministère a pris des mesures immédiates pour améliorer et simplifier ses exigences. Par exemple, un projet pilote, qui a été lancé en 2018-2019, permettait la mise à l'essai d'un taux fixe pour les frais administratifs. De plus, l'analyse fondée sur les commentaires reçus a entraîné des changements au niveau des exigences de reddition de comptes administratifs au terme du PFCEA.

La conception et la structure du nouveau PFCEA traduisent un système administratif moins complexe. L'entente de contribution du nouveau programme réduit les exigences en matière de rapports et offre une plus grande marge de manœuvre, tout en assurant une surveillance financière et des contrôles adéquats. La réduction des exigences administratives de l'ancien programme aidera les partenaires autochtones à concentrer leurs efforts sur la prestation des services et à mettre l'accent sur la mesure des résultats.

Le gouvernement du Canada appuie la recommandation. D'ici au 30 avril 2019, EDSC présentera au Comité un rapport sur les mesures prises pour réduire les obligations administratives en vertu du PFCEA.

Recommandation 7

Qu'EDSC présente au Comité permanent les documents suivants : 1) une mise à jour sur les stratégies de suivi au terme du renouvellement du modèle du cadre de gestion des risques d'ici au 30 juin 2019; 2) un rapport faisant état du temps nécessaire pour terminer le premier rapport sur les résultats de suivi du PFCEA d'ici au 30 juin 2019; et 3) si ces explications s'avèrent suffisantes, le premier rapport sur ces résultats d'ici au 30 septembre 2021. Sinon, le Comité se réserve le droit de demander la présentation de ce rapport plus tôt.

Réponse

Dans le cadre des activités visant la conception et la structure du PFCEA, une nouvelle approche de suivi sera adoptée lors du lancement du programme en avril 2019. Cette approche sera mise au point avec les partenaires autochtones et sera informé par la capacité organisationnelle de ces partenaires. Les nouvelles stratégies de suivi mettront l'accent sur les résultats du programme et sur l'identification de mesures de soutien supplémentaires nécessaires pour permettre aux organismes d'à atteindre les objectifs du programme.

Pour tirer parti des données recueillies dans le cadre du programme, EDSC travaillera avec les partenaires autochtones à l'élaboration d'une approche à l'égard des examens annuels. Le premier examen du PFCEA se fera en 2019-2020 et servira dans l'amélioration éventuelle de la prestation des programmes et services. Les résultats de suivi de la première année ne seront disponibles qu'en 2020-2021.

Le gouvernement du Canada appuie la recommandation. D'ici le 30 juin 2019, EDSC fera le point sur les stratégies de surveillance dans le cadre de l'outil révisé de gestion des risques et d'évaluation de la capacité mis en œuvre pour le PFCEA. D'ici décembre 2020, EDSC présentera un rapport sur les résultats des activités de suivi pour étayer toute amélioration éventuelle de la prestation des programmes et services.

Recommandation 8

Que d'ici au 31 mars 2019, EDSC présente au Comité permanent un rapport sur les risques et les stratégies d'atténuation touchant la gestion des ententes auxiliaires.

Réponse

Il est prioritaire d'aider les partenaires autochtones à maintenir et à améliorer leur capacité de gérer les ententes, y compris les ententes auxiliaires. L'analyse des éléments de risque et des stratégies d'atténuation relativement à la gestion des ententes auxiliaires a été intégrée à la conception et à la structure du nouveau PFCEA. Le nouvel accord de contribution du PFCEA énonce clairement la responsabilité première des bénéficiaires de contributions en matière de gestion et de surveillance des ententes auxiliaires.

Dans le cadre d'un nouveau processus d'évaluation en collaboration, les éléments de risque associés aux ententes auxiliaires ont été abordés en ce qui a trait à la gestion financière et à la production de résultats. De cette façon, il sera possible de cerner tout problème éventuel lié à la gestion des ententes auxiliaires et aux activités d'atténuation correspondantes.

Le gouvernement du Canada appuie la recommandation. D'ici au 30 avril 2019, EDSC présentera au Comité le nouveau modèle d'entente et les éléments à considérer dans l'évaluation de la capacité relative à la gestion des ententes auxiliaires.

Recommandation 9

Que d'ici au 30 juin 2019, EDSC présente au Comité permanent un rapport sur la formation obligatoire et optionnelle offerte aux agents de programmes de formation autochtone.

Réponse

Le 26 septembre 2016, EDSC a mis en œuvre une politique de formation relative aux subventions et contributions s'appliquant à l'échelle du portefeuille. L'objectif de la politique est de s'assurer que tous les agents de subventions et contributions ont les connaissances, aptitudes et compétences requises pour les exécuter de manière efficace et efficiente. Un programme d'apprentissage de base obligatoire à l'intention des agents a été élaboré, et ce dernier intègre des modules complets portant sur le suivi des activités.

L'approche collaborative du nouveau programme redéfinit la façon dont EDSC interagit avec les partenaires autochtones sur plusieurs plans, notamment la gestion et le suivi des ententes. Dans l'attente du lancement du PFCEA, EDSC élabore un programme de formation intégré pour appuyer les agents de programmes et les préparer à la transition. En plus de cette formation, le Ministère prépare un guide à l'intention des agents afin d'assurer la cohérence dans l'exécution du programme. Il compte faire appel aux partenaires autochtones pour la finalisation du matériel et des sessions de formation conjointement avec le personnel d'EDSC.

De plus, afin de répondre à l'appel à l'action no 57 de la Commission de vérité et réconciliation et de respecter l'engagement du gouvernement de renouveler sa relation avec les Autochtones, EDSC a élaboré des cours obligatoires pour ses fonctionnaires afin d'accentuer la sensibilisation aux cultures, aux histoires et aux réalités des Premières Nations, des Inuits et des Métis du Canada, ainsi que des rôles et responsabilités du gouvernement à leur égard.

Le gouvernement du Canada appuie la recommandation. D'ici au 30 juin 2019, EDSC présentera au Comité un rapport sur la formation offerte aux agents pour appuyer la prestation des programmes ministériels relatifs au marché du travail pour les Autochtones.